



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MARS 2014

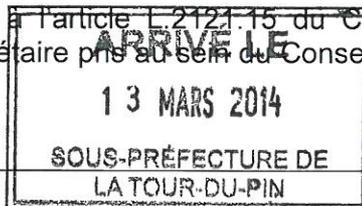
Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 4 mars 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul MOREL à Isabelle DURET – Pierre AUGUSTIN à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Isabelle BALLET à Grégory ESTREMS

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.



DELIB 2014.03.10 01

**OBJET : Installation d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Jean-Claude CANO, Conseiller Municipal et Adjoint, par courrier du 7 janvier 2014 et acceptée par Monsieur le Sous-Préfet en date du 20 janvier 2014.

Selon l'article L 270 du Code Electoral, le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la désignation de son remplaçant et à procéder à son installation dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Madame Rose-Marie CAIADO, suivante sur la liste «Tous unis et solidaires pour St-Quentin-Fallavier », a été informée de son installation par courrier du 8 janvier 2014 et a renoncé à ses fonctions par courrier du 14 janvier 2014.

Monsieur Charles NECTOUX, candidat suivant sur la liste « Tous unis et solidaires pour St-Quentin-Fallavier » a été informé de son installation par courrier en date du 27 janvier 2014.

Monsieur Charles NECTOUX est installé au poste de conseiller municipal.

St-Quentin-Fallavier, le 11 mars 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 12 MARS 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER  
(Isère)

